



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES NUMÉRO 2020-20287 ET 2020-20289

Dans le cadre de la mise en place de mesures exceptionnelles afin de limiter la propagation de la COVID-19 (coronavirus) et conformément à l'arrêté 2020-049 du 04 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la Ville de Saint-Colomban propose une procédure alternative aux procédures décisionnelles municipales nécessitant le déplacement ou le rassemblement de personnes.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Stéphanie Parent, avocate et greffière adjointe de la susdite Ville, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal le **13 octobre 2020 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

#2020-20287 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001, tel qu'amendé :

Permettre un deuxième garage sur un terrain partiellement desservi, le tout tel que montré aux certificats d'implantation préparé par Alain Sansoucy, arpenteur-géomètre, dossier 88-309-S-2, numéro de minutes 38 295 et 38 306, portant la date du 04 et du 09 septembre 2020.

Identification du site concerné : Matricule : 5566-01-5961
Cadastre : 6 265 791
Adresse : 73, rue des Cuivres

#2020-20289 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 3001, tel qu'amendé :

Permettre un empiètement du garage isolé existant dans la marge avant se situant à moins de 12 mètres de la ligne avant, le tout tel que montré au plan préparé par Daniel Richer, arpenteur-géomètre, dossier 5088, numéro de minute 8394, portant la date du 10 juillet 2020.

Identification du site concerné : Matricule : 5968-12-6593
Cadastre : 1 670 746
Adresse : 128, rue Doris

Toute personne intéressée à se faire entendre à propos de ces dérogations mineures peut transmettre ses commentaires, oppositions ou questions par écrits, soit par courrier ou par courriel, **avant le 13 octobre 2020 - 16h00** à l'adresse suivante :

PAR LA POSTE
Guillaume Lauin-Taillefer, greffier
Ville de Saint-Colomban
330, montée de l'Église
Saint-Colomban (Québec)
J5K 1A1

Ou

PAR COURRIEL
greffe@st-colomban.qc.ca

Tous les commentaires reçus seront transmis au Conseil municipal.

Par ailleurs, toutes les personnes intéressées pourront se faire également entendre par écrit via le Facebook de la Ville, en ajoutant un commentaire, et ce, pendant la diffusion de ladite session.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT.



Stéphanie Parent, avocate
Greffière adjointe
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Parent, avocate et greffière adjointe de la Ville de Saint-Colomban, certifié sous mon serment d'office avoir publié le 17 septembre 2020 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^e jour de septembre de l'an deux mille vingt.



Stéphanie Parent, avocate
Greffière adjointe
sparent@st-colomban.qc.ca